

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 3 juillet 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Conseil
d'administration de la Commission d'indemnisation
des Nations Unies**

Le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies a ouvert sa quarante-quatrième session à Genève le 18 juin 2002. Cette session, qui devait initialement se terminer le 20 juin 2002, a été prorogée jusqu'au 2 juillet 2002 pour permettre au Conseil de poursuivre l'examen du point 9 de son ordre du jour (rapport et recommandations du Comité de commissaires D1 concernant la treizième tranche de réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars – réclamations de la catégorie D). Les représentants du Koweït, de l'Iraq et de la Palestine ont fait des déclarations devant le Conseil durant sa séance plénière d'ouverture. Les déclarations des délégations sont envoyées par courrier, avec l'original de la présente lettre.

Pendant la session, le Conseil a examiné 10 rapports portant sur l'examen par les comités des commissaires des réclamations des catégories D, E1, E2, E3, E4, F3 et E/F et des recommandations formulées par ces comités. La catégorie D concerne les réclamations individuelles pour pertes et préjudices supérieurs à 100 000 dollars; la catégorie E1 les réclamations émanant du secteur pétrolier; la catégorie E2 les réclamations présentées au nom de sociétés ou d'autres entités commerciales non koweïtiennes; la catégorie E3 les réclamations émanant de sociétés du secteur du bâtiment et des travaux publics et de sociétés d'ingénierie non koweïtiennes; la catégorie E4 les réclamations émanant de sociétés koweïtiennes; la catégorie F3 les réclamations du Gouvernement koweïtien; et la catégorie E/F les réclamations en matière d'assurance soumises au titre de la catégorie E. Le Conseil a approuvé tous les rapports et toutes les recommandations par consensus. Les tableaux annexés à la présente lettre donnent des renseignements détaillés sur le montant des sommes réclamées et celui des indemnités accordées par le Conseil d'administration. Le montant total que celui-ci a approuvé au cours de sa session est de l'ordre de 4,9 milliards de dollars.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport du Secrétaire exécutif résumant les activités et son additif, qui couvrent la période du 1er février au 30 avril 2002. Le rapport porte sur le traitement des réclamations, le retrait de réclamations et le versement des indemnités approuvées. Le Conseil a débattu de la mise en oeuvre de sa décision 124, qui concerne l'octroi d'une assistance technique à l'Iraq dans le cadre des réclamations formulées au titre des atteintes à l'environnement.



Le Conseil a eu un débat sur diverses questions concernant le traitement et le paiement des réclamations. Il a examiné le dix-huitième rapport présenté par le Secrétaire exécutif en application de l'article 41 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations, et a approuvé les ajustements à apporter aux montants des indemnités accordées pour des réclamations des catégories A et E.

Le Conseil a achevé l'examen d'une proposition du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui était disposé à aider la Commission d'indemnisation à s'acquitter des tâches de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement. Le Conseil a autorisé le secrétariat à signer un mémorandum d'accord avec le PNUE à cet effet, le Programme s'engageant à apporter une aide scientifique et technique au Comité de commissaires F4, pour l'aider à évaluer et analyser les résultats des projets de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement financés par le fonds d'indemnisation. Le Conseil a également décidé que des dépenses additionnelles, d'un montant maximum de 1 million de dollars par an, pourraient être engagées pendant l'exercice biennal 2002-2003 pour financer ce concours.

Le Conseil a examiné les conclusions de l'audit du rapport et des recommandations du Comité des commissaires concernant la première tranche des réclamations de la catégorie F2, la recommandation de l'auditeur relative à la création d'un deuxième poste d'auditeur et la recommandation de l'auditeur externe concernant le contrôle de la distribution des fonds. Le Conseil était saisi du projet de rapport que le Comité des commissaires aux comptes doit présenter à l'Assemblée générale au sujet de la Commission d'indemnisation et des réponses du secrétariat aux observations qui y figurent. Il a invité le secrétariat à établir une note d'information sur cette question et décidé que celle-ci serait examinée ultérieurement par le Groupe de travail pour examen lors d'une réunion officielle.

Sur la base d'une note d'information du secrétariat, le Conseil a repris l'examen de la question de la politique d'archivage et d'élimination des dossiers de la Commission d'indemnisation et a renvoyé la question au Groupe de travail pour qu'il l'examine ultérieurement lors d'une réunion officielle.

Le Conseil a poursuivi l'examen d'une demande du Gouvernement de la République arabe syrienne tendant à ce qu'une question relative à une réclamation de la catégorie E présentée pour le compte d'une entreprise par le Gouvernement israélien soit portée à l'attention du Conseil. Il était saisi d'une note d'information du secrétariat. Il a décidé que la question serait examinée lors d'une réunion officielle du Groupe de travail.

Le Conseil a examiné la requête présentée par la délégation de la Palestine lors de la séance plénière d'ouverture, tendant à ce que la date limite de présentation des réclamations tardives précédemment approuvée par le Conseil d'administration soit reportée du 30 juin au 30 septembre 2002. Le Conseil a décidé que la date limite de dépôt des réclamations palestiniennes tardives serait repoussée au 30 septembre 2002 et a prié son secrétariat d'en informer l'Autorité palestinienne.

Le Conseil a pris note, après examen, du rapport du Secrétaire exécutif sur la distribution des indemnités, la transparence et la restitution des indemnités non distribuées. Il a prié le secrétariat de continuer à l'informer des rapports présentés par les gouvernements et les organisations internationales sur la distribution des indemnités et la restitution des fonds non distribués.

Le Conseil a décidé de tenir sa quarante-cinquième session du 1er au 3 octobre 2002.

À ce jour, la Commission a accordé plus de 42,6 milliards de dollars d'indemnités, compte tenu de celles approuvées à sa quarante-quatrième session. Sur ce total, plus de 14,8 milliards de dollars (toutes catégories de réclamations confondues) ont été mis à la disposition de gouvernements ou d'organisations internationales pour distribution aux requérants dont la demande a abouti. Conformément à la décision 100 du Conseil, les indemnités approuvées par celui-ci au cours de sa quarante-quatrième session seront mises en paiement le 18 juillet 2002.

Le Président du Conseil d'administration
(*Signé*) Sverre Bergh **Johansen**

Annexe I

Résumé des recommandations

A. Rapport et recommandations du Comité de commissaires D2 concernant la première partie de la douzième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) (S/AC.26/2002/10)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Allemagne	1	—	141 277,49	56 944,78
Australie	2	—	208 996,92	14 076,38
Bolivie	—	1	373 702,43	néant
Brésil	1	—	6 507 000,00	5 338 991,22
Canada	4	2	1 572 738,30	452 467,15
Égypte	6	3	12 703 784,13	1 101 185,64
France	—	1	34 602,08	néant
Grèce	1	—	224 367,00	14 596,36
Inde	60	15	57 729 689,02	6 637 529,01
Jordanie	42	16	20 979 756,26	6 095 067,87
Koweït	216	1	109 626 000,85	79 376 920,12
Liban	3	—	1 015 147,36	532 170,10
Pakistan	5	—	3 393 065,74	700 564,66
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	9	779 594,20	92 440,36
Soudan	1	—	74 394,46	23 224,91
Turquie	—	1	249 115,22	néant
Yémen	2	—	2 029 548,65	261 920,02
Total	346	49	217 642 780,10	100 698 098,58

B. Rapport et recommandations du Comité de commissaires D1 concernant la treizième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) (S/AC.26/2002/20)

<i>Pays ou organisation internationale</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Allemagne	2	—	509 907,81	22 153,43
Australie	1	—	375 432,53	51 622,08
Canada	4	5	3 760 138,81	396 275,03
Égypte	2	5	11 993 397,55	50 351,61
États-Unis d'Amérique	12	4	4 987 754,63	1 388 544,15
France	1	2	1 825 907,12	64 790,33
Inde	51	24	37 127 486,86	3 627 594,70
Islande	1	—	457 523,89	204 474,11
Israël	12	—	5 336 950,71	1 267 545,45
Italie	2	—	59 942,91	23 550,00
Jordanie	27	11	38 365 173,28	3 569 233,86
Koweït	370	13	197 170 800,76	133 816 710,34
Liban	2	1	446 483,91	220 032,54
Pakistan	4	—	5 187 667,34	477 387,69
Philippines	1	—	133 597,92	120 910,45
Portugal	1	—	449 162,63	34 597,09
République arabe syrienne	5	2	9 336 233,43	737 526,58
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	15	2	10 003 447,65	1 094 546,16
Soudan	1	—	233 090,00	4 008,75
Thaïlande	1	—	400 000,00	46 800,00
Turquie	2	—	16 793 886,60	200 013,30
Yémen	2	—	456 314,88	36 388,84
PNUD Égypte	1	—	130 496,54	60 000,00
PNUD Washington	1	—	111 310,70	65 723,67
UNRWA Gaza	2	—	385 564,01	151 444,47
Total	523	69	346 037 672,47	147 732 224,63

C. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la première partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 (S/AC.26/2002/12)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Koweït	1	—	2 347 618 003	1 579 792 104

D. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 (S/AC.26/2002/13)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Arabie saoudite	—	8	354 168 076	néant
Japon	1	—	46 851 320	18 403 392
Koweït	1	—	281 302 094	193 984 010
Total	2	8	682 321 490	212 387 402

E. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dixième tranche de réclamations de la catégorie E2 (S/AC.26/2002/14)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Allemagne	5	4	3 139 882	703 212
Arabie saoudite	—	2	887 651	néant
Autriche	1	2	997 446	8 332
Australie	1	—	1 645 536	18 743
Bahreïn	1	—	676 084	42 168
Belgique	1	1	2 659 669	54 608
Chine	3	10	51 914 330	108 904
Chypre	—	4	19 130 697	néant
Égypte	13	56	151 834 424	2 025 555
Émirats arabes unis	—	1	159 186	néant

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Espagne	1	1	481 207	47 963
États-Unis d'Amérique	–	1	4 576 951	néant
France	2	1	4 004 081	59 782
Grèce	1	1	287 725	27 695
Inde	1	9	745 007	10 708
Italie	1	2	411 986	41 321
Japon	–	2	1 566 189	néant
Pakistan	–	2	357 057 211	néant
Pays-Bas	5	5	1 249 943	205 265
République tchèque	–	2	2 679 268	néant
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	25	16	29 146 267	4 674 137
Singapour	2	2	104 822	44 513
Suisse	2	–	713 449	296 471
Tunisie	–	2	1 154 269	néant
Turquie	6	4	2 860 876	901 224
Total	71	130	640 084 156	9 270 601

F. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dix-neuvième tranche des réclamations de la catégorie E3 (S/AC.26/2002/15)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Allemagne	1	4	401 660 006	24 596
Chine	2	–	126 072 070	40 358 945
Croatie	1	–	1 799 011	11 071
États-Unis d'Amérique	2	–	52 601 399	6 783 585
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	–	44 315 501	55 912
Inde	4	3	294 590 612	832 725
Philippines	–	1	75 616 660	néant
Total	11	8	996 655 259	48 066 834

G. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la quinzième tranche des réclamations de la catégorie E4 (S/AC.26/2002/16)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Koweït	13	1	1 449 146 059	218 049 188
Gulf Investment Corporation G.S.C. (récl. No 4002422)	1	—	76 003 554	34 273 710
Total	14	1	1 525 149 613	252 322 898

H. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dix-septième tranche des réclamations de la catégorie E4 (S/AC.26/2002/17)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Koweït	20	—	566 318 346	154 718 071

I. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième partie de la troisième tranche des réclamations de la catégorie F3 (S/AC.26/2002/19)

<i>Pays</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Koweït	4	—	4 920 526 967	2 103 461 827

J. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième tranche de réclamations de la catégorie E/F (S/AC.26/2002/18)

<i>Pays ou organisation internationale</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</i>	<i>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</i>	<i>Montant de l'indemnité demandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant de l'indemnité recommandée (dollars É.-U.)</i>
Allemagne	3	2	30 894 146	14 116 610
Australie	1	1	673 266	9 410
Belgique	1	—	1 673 243	945 150
Égypte	1	1	5 686 155	2 380 876
Émirats arabes unis	1	—	1 669 707	943 547
États-Unis d'Amérique	2	2	79 676 431	33 423 329
France	2	1	20 521 641	12 097 594
Inde	1	—	16 048	10 578
Italie	1	—	933 124	477 120
Koweït	1	—	228 443	152 468
Liban	1	—	1 115 319	630 101
Pays-Bas	1	1	145 920 530	6 300 653
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3	3	370 312 739	192 597 102
Suisse	2	—	13 916 507	7 865 939
Arab War Risks Insurance Syndicate Administration Bureau Limited (récl. No 4002388)	—	1	2 050 000	néant
Total	21	12	675 287 299	271 950 477

Annexe II

Documents dont la Commission était saisie à sa quarante-quatrième session

1. Rapport et recommandations du Comité de commissaires D2 concernant la première partie de la douzième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) (S/AC.26/2002/10).
2. Décision concernant la première partie de la douzième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) [S/AC.26/Dec.155 (2002)].
3. Rapport et recommandations du Comité de commissaires D1 concernant la treizième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) (S/AC.26/2002/20).
4. Décision concernant la treizième tranche des réclamations individuelles pour pertes et préjudices d'un montant supérieur à 100 000 dollars (réclamations de la catégorie D) [S/AC.26/Dec.165 (2002)].
5. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la première partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 (S/AC.26/2002/12).
6. Décision concernant la première partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 [S/AC.26/Dec.157 (2002)].
7. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 (S/AC.26/2002/13).
8. Décision concernant la deuxième partie de la septième tranche des réclamations de la catégorie E1 [S/AC.26/Dec.158 (2002)].
9. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dixième tranche des réclamations de la catégorie E2 (S/AC.26/2002/14).
10. Décision concernant la dixième tranche des réclamations de la catégorie E2 [S/AC.26/Dec.159 (2002)].
11. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dix-neuvième tranche des réclamations de la catégorie E3 (S/AC.26/2002/15).
12. Décision concernant la dix-neuvième tranche des réclamations de la catégorie E3 [S/AC.26/Dec.160 (2002)].
13. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la quinzième tranche des réclamations de la catégorie E4 (S/AC.26/2002/16).
14. Décision concernant la quinzième tranche des réclamations de la catégorie E4 [S/AC.26/Dec.161 (2002)].
15. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la dix-septième tranche des réclamations de la catégorie E4 (S/AC.26/2002/17).

16. Décision concernant la dix-septième tranche des réclamations de la catégorie E4 [S/AC.26/Dec.162 (2002)].
 17. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième partie de la troisième tranche des réclamations de la catégorie F3 (S/AC.26/2002/19).
 18. Décision concernant la deuxième partie de la troisième tranche des réclamations de la catégorie F3 [S/AC.26/Dec.164 (2002)].
 19. Rapport et recommandations du Comité de commissaires concernant la deuxième tranche des réclamations de la catégorie E/F (S/AC.26/2002/18).
 20. Décision concernant la deuxième tranche des réclamations de la catégorie E/F [S/AC.26/Dec.163 (2002)].
 21. Dix-huitième rapport présenté par le Secrétaire exécutif en application de l'article 41 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations (S/AC.26/2002/11).
 22. Décision concernant les ajustements apportés au montant des indemnités en vertu de l'article 41 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations [S/AC.26/Dec.156 (2002)].
-